Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 2018

**Artikel:** L'aide sociale au banc des accusés : si la facture sociale augmente,

c'est que la fracture sociale s'aggrave

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014213

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## L'aide sociale au banc des accusés

Si la facture sociale augmente, c'est que la fracture sociale s'aggrave

Jean-Daniel Delley - 06 décembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24877

L'aide sociale fait actuellement l'objet d'attaques en règle: trop coûteuse, elle tolérerait des abus et ferait montre d'une trop grande générosité. Et si l'explosion de ses budgets ne faisait que refléter le peu d'intérêt des politiques publiques pour l'intégration des personnes les plus fragiles?

Le printemps dernier, l'affaire a fait grand bruit outre-Sarine. La commune argovienne de Berikon a supprimé l'aide sociale dont bénéficiait un jeune résident peu coopératif. Sur recours, le Tribunal fédéral a donné tort à la commune parce qu'elle n'avait pas respecté les règles de procédure, à savoir d'abord avertir l'intéressé, puis réduire le montant de l'aide avant de la supprimer totalement. Les juges ont rappelé que les bénéficiaires de l'aide sociale ont également des droits. Le président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (Csias) a salué ce jugement, ce qui a provoqué un tollé.

La Csias édicte notamment des normes sur la conception et le calcul de l'aide sociale. Des normes qui prévoient d'ailleurs les conditions d'une diminution, voire d'une suppression de l'aide. La Conférence réunit les représentants des communes, des cantons, de la Confédération et des organisations privées. Plusieurs cantons reprennent ces normes dans leur législation.

A la suite de la réaction du président de la Csias, trois communes dont Berikon ont décidé de se retirer de cette organisation. Dans le cadre d'un programme d'économies, le Grand Conseil bernois a décidé de réduire de 10% le montant des prestations recommandé par la Csias. De son côté, l'UDC suisse a annoncé son intention de coordonner l'action de ses élus communaux pour limiter l'application des normes de la Csias. Elle a d'ailleurs donné le ton dans son programme 2011-2015 en affirmant que «les généreuses prestations transforment le réseau social des cantons appliquant les directives de la Csias, voire les dépassant, en une confortable chaise longue».

Depuis 1990, on assiste à l'explosion de l'aide sociale. Ce n'est pas le prétendu laxisme des services communaux qui est en cause, mais la précarisation de l'emploi et la réduction des prestations de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage notamment. Pour la ville de Lausanne, les dépenses de l'aide sociale ont passé de 7 millions de francs en 1990 à 110 millions actuellement et des prestations sont accordées à plus de 7% de la population

active.

A l'occasion de la <u>journée</u> d'automne de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias), Michel Cornut, chef du service social de la ville de Lausanne, a rappelé que l'aide sociale ne vise pas seulement à garantir le minimum vital. L'action sociale est engagée dans une lutte contre la pauvreté, de manière à permettre aux personnes qui ont dû recourir à une aide financière d'acquérir les capacités de gagner leur vie. Aider l'usager à reconquérir son autonomie passe par la recherche d'un emploi, d'un logement, par la maîtrise d'une langue, par une formation ou encore par un désendettement. C'est dire que les services sociaux ne se limitent pas à signer des chèques. Ils mettent en œuvre une panoplie de mesures qui toutes concourent à la réadaptation et à la réinsertion sociale de leurs usagers.

L'explosion de l'aide sociale est le fidèle baromètre de la fracture sociale. Elle constitue l'acte d'accusation d'une société qui, dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques (économie, logement, transports, urbanisme, éducation,...), néglige son devoir d'intégration sociale. Si la facture sociale augmente, c'est

que la fracture sociale s'aggrave. Mais il est plus simple de jeter le discrédit sur une population marginalisée en pointant du doigt des abus réels, mais rares, que de porter un regard critique sur le quotidien d'une politique qui discrimine et exclut.

# OMC à Bali: un nouveau monde

La Suisse conjugue accords bilatéraux et multilatéralisme

Albert Tille - 09 décembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24896

Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce sont parvenus à un accord. Tout nouveau directeur général de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo triomphe.

Le paquet ficelé à Bali devrait créer 1'000 milliards de richesses et des millions d'emplois. On peut évidemment rester sceptique face à ces glorieuses prévisions économiques et sur la portée réelle de l'accord. Mais on ne peut contester qu'il représente un exploit, celui de concilier les intérêts fort divergents de 159 pays dans la compétition économique internationale.

Il illustre aussi la remarquable avancée des pays émergents. Nous ne sommes plus au 20e siècle, quand le monde économique était dominé par l'Amérique et l'Europe. Le ministre indien a été la vedette incontestée à Bali. Il a exigé de pouvoir accroître les subventions agricoles afin de nourrir à bas prix les plus pauvres. C'était une entorse aux règles de l'OMC. Les Etats-Unis s'y sont fermement opposés pour éviter d'ouvrir la boîte de Pandore et de voir se

démanteler l'édifice de la réglementation du commerce mondial. L'Inde a gagné. Elle a obtenu une exception à la règle.

Mis à part ce coup de canif, l'accord de Bali comporte des avancées: un engagement à réduire les subventions à l'exportation des produits agricoles, une exemption accrue des droits de douane aux produits provenant des pays les moins avancés, et une réduction de la bureaucratie aux frontières.

Le conseiller fédéral Johan Schneider-Amman était à Bali. La Suisse a salué un accord bon pour nos exportateurs. Les tracasseries aux frontières sont souvent plus handicapantes qu'un droit de douane. Quant aux paysans, ils peuvent se rassurer. L'agriculture suisse n'est pas dépendante des subventions à l'exportation et la libéralisation des échanges, que prévoyaient les ambitieuses négociations de Doha entamées en 2001, ne figurent pas dans l'accord de 2013. Mais les engagements de ne pas renforcer la protection agricole demeurent. La Suisse

n'est pas l'Inde et n'obtiendra pas de dérogation pour nourrir une population affamée! Toutes nouvelles restrictions aux importations lui resteront interdites malgré les initiatives sur la souveraineté alimentaire (DP 2015).

Les difficultés rencontrées dans les interminables négociations du cycle de Doha ont convaincu nombre de pays de conclure des accords bilatéraux pour améliorer le fonctionnement de leurs échanges. La Suisse n'y fait pas exception. Seule, ou en collaboration avec les trois autres pays de l'AELE, la Suisse a conclu 17 accords de libre-échange depuis 2002, le dernier en date avec la Chine.

Ces accords ont été favorables à l'économie suisse. Selon le dernier dossier de *La Vie* économique, les échanges et les investissements directs progressent nettement dans les quatre années suivant la conclusion des accords. Le modeste succès de Bali ne va pas changer la donne. Berne est en train de négocier le libre-échange avec six nouveaux pays. Dans le